



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 32832

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut des assistantes maternelles permanentes en milieu spécialisé. Le travail des assistantes maternelles permanentes en milieu spécialisé consiste à s'occuper d'enfants en grande difficulté et nécessite une importante disponibilité. Il apparaît qu'elles ne bénéficient pas d'un véritable statut, ce qui les pénalisent lourdement pour se voir reconnaître des avantages sociaux. Cette situation se traduit par une précarité professionnelle qui peut nuire au bon exercice d'une profession reconnue de tous pour la qualité de son service. Aussi les assistantes maternelles permanentes en milieu spécialisé revendiquent-elles la reconnaissance de leur profession, le rattachement à une convention collective adaptée et l'accès à un niveau de rémunération acceptable. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32832

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1999, page 4241